

Carte des titres miniers

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
- D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
- B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaiment, R-Révoqué
- P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- N-Refus de renouveler, Z-Désaiment
- R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Aire de titres en traitement

Bal d'exploitation en fonds marins (BEF)

Territoire arpenté non désignable

Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim

Bal d'exploitation de substances minérales de surface (BSM)

Aire d'extraction

Autorisation minière

Certificat d'autorisation

Déclaration de conformité

CM (concession minière) ou BM (mail minier)

BEF (Permis d'exploitation sous forme de bal)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure gauche identifie la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

Substance extraite

- A: Argile, B: Sable de silice, C: Carbone, D: Métaux de base, E: Métaux précieux, F: Pierre concassée, G: Tourbe, H: Gypse, I: Inconnu, J: Terre granuleuse, K: Matériaux miniers inertes, L: Sable, M: Pierre dimensionnelle, N: Métaux, O: Pierre concassée, P: Pierre dimensionnelle, Q: Métaux, R: Métaux miniers inertes, S: Sable, T: Tourbe, U: Autre, V: Calcaire

Statut du site d'extraction

- C: Ouvert sous conditions, O: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soumis au jacobinement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbain
- Territoire soumis au jacobinement et à la désignation sur carte par année consécutif de l'exploration et d'exploitation minières pour le pétrole et le gaz naturel
- Territoire où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations découlant de la Loi sur l'accès à l'information
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Piskogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nation des Bétiampé, Essipik, Mashuétash, Nutshekuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20°54' avec une variation annuelle déclinatoire de 0,57"

Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UT M. Zone 19

0 1 2 3 4
Kilomètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

IN08	IN09	IN11
IN06	IN05	IN04
IN01	IN04	IN03

